

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-412

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118937-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-412

Soutien au programme d'actions du Pôle de compétitivité ENTER - Subvention de fonctionnement 2026 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Michel POIGNONEC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association ENTER

Premier pôle de compétitivité en numérique responsable de France, ENTER est né juridiquement en juillet 2024 de la consolidation de Digital Aquitaine et NAOS, avec pour ambition de fédérer et structurer une filière régionale du Numérique Responsable. Labellisé dans le cadre de la Phase V des pôles de compétitivité, ENTER incarne un modèle pionnier d'entreprise à mission » inspiré de la loi PACTE (2019).

Sa mission consiste à former, innover et diffuser un numérique sobre, éthique, maîtrisé, durable, inclusif et résilient afin d'accélérer la transition vers une économie décarbonée, sociale, compétitive et souveraine.

Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs d'ENTER, aux côtés d'autres acteurs institutionnels (Etat, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine), de grands groupes (La Poste, Cdiscount, Thalès, Ubisoft etc.) et de structures (« clusters ») fédérant des acteurs de filières du numérique.

ENTER s'appuie sur un socle technologique large : Électronique, Infrastructures, réseaux et data centers, Données, algorithmes et intelligence artificielle, Cybersécurité, Robotique et IoT, Simulation, interfaces homme-machine, cognitive, Technologies libres et ouvertes.

Bilan et continuité de l'action

ENTER capitalise sur l'héritage des projets structurants de Digital Aquitaine et NAOS et amplifie la dynamique de sobriété et responsabilité numérique (SRN). Elle fédère 134 membres dont 60 nouveaux en 2025.

Principales réalisations 2025 :

- 6 groupes de travail couvrant toute la chaîne de valeur du numérique : des espaces de réflexion et d'action pour innover et partager des solutions concrètes,
- 11 projets d'innovation labellisés, dont 3 en co-labellisation avec d'autres pôles de compétitivité – 11,8M€ d'aides obtenues,
- 25 événements organisés : grands rendez-vous (Dataquitaine, NeoTech4Green), ateliers collaboratifs, décryptages d'appels à projets, etc.,
- mise en place de services favorisant l'économie circulaire (ex : partenariat EcoMicro pour le réemploi de matériel).

Ces actions ont posé les fondations d'ENTER, consolidées par un programme 2026 ambitieux.

1. Programme d'actions 2026

ENTER amplifiera la mise en œuvre des premiers services initiés en 2024. Son programme sera axé sur :

- l'accompagnement des entreprises dans la compréhension et la découverte d'appels à projets à travers des webinaires réguliers et ciblés (D-code projets) permettant la rencontre et l'échange entre les structures et les acteurs clés des dispositifs de financement ou des partenaires potentiels,
La poursuite des accompagnements projets pour les porter jusqu'à la labellisation, l'optimisation et la mesure pour un label Performance Algorithmique Responsable (IA), l'optimisation de l'empreinte des dispositifs Electroniques et Electriques,
- l'animation / le networking : mise en place des actions au sein des communautés marchés actuelles pour faire émerger des problématiques d'innovation numérique responsable notamment en santé et en Prévention des risques climatiques,
- l'innovation, la Recherche et le Développement : Renforcement de "l'équipe projets" en charge du décryptage, de la maturation et l'accompagnement des projets. L'élargissement des partenariats avec les acteurs de l'innovation et R&D (Université Bordeaux, chargé de mission partagé), ADEME (programme d'actions Alt Impact sur le sobriété numérique),
- la Transition Numérique Responsable : création d'un parcours de formation/transformation pour les adhérents.

Des actions particulières sont programmées :

- **Néo Tech 4 Green** : journée centrée sur l'utilisation de la donnée au service de la réduction des impacts = Décarbonation / économie circulaire / numérique responsable avec ateliers d'émergence de projets,
- **Dataquitaine**, permet la rencontre entre tous les acteurs de l'IA et de la data avec une orientation forte Numérique responsable.

Fort de son nouveau périmètre consolidé, ENTER poursuivra l'enrichissement progressif de son programme d'actions afin d'amplifier son impact et d'ajuster ses services aux besoins évolutifs de ses adhérents et partenaires.

2. Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de l'association pour 2026 se monte à 610 000€.

Il est proposé de revenir au soutien financier de Bordeaux Métropole de 57 000 euros correspondant au montant de la subvention 2025.

Sur cette base, la participation de Bordeaux Métropole représenterait 9,34% du budget global 2026 de l'association ENTER, et dont le détail figure en annexe 2 à la convention jointe au présent rapport.

Principaux indicateurs financiers de l'association :

2026	
Charges de personnel/budget global	85,2%
% de participation de BM/budget global	9,3%
% de participation des autres financeurs/budget global	73,7%

La subvention de la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 450 000€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU régime cadre exempté n° SA.111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023 et rectifié au JOUE du 31 août

2023,

VU les articles L 1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération 2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relative au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande 2026-00240 formulée par l'organisme en date du 10 juillet 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le programme d'action de l'association ENTER contribue au développement économique de notre territoire et à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation comme premier pôle de compétitivité en numérique responsable de France

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 57 000 € au titre du régime cadre exempté d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, en faveur de l'association ENTER pour la réalisation de son programme d'actions 2026,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65 article 65748, fonction 61.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Jimmy BOURLIEUX)

Non-participation au vote : 1 (M. Olivier ESCOTS)

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--